

LEGENDE :

ZONAGE

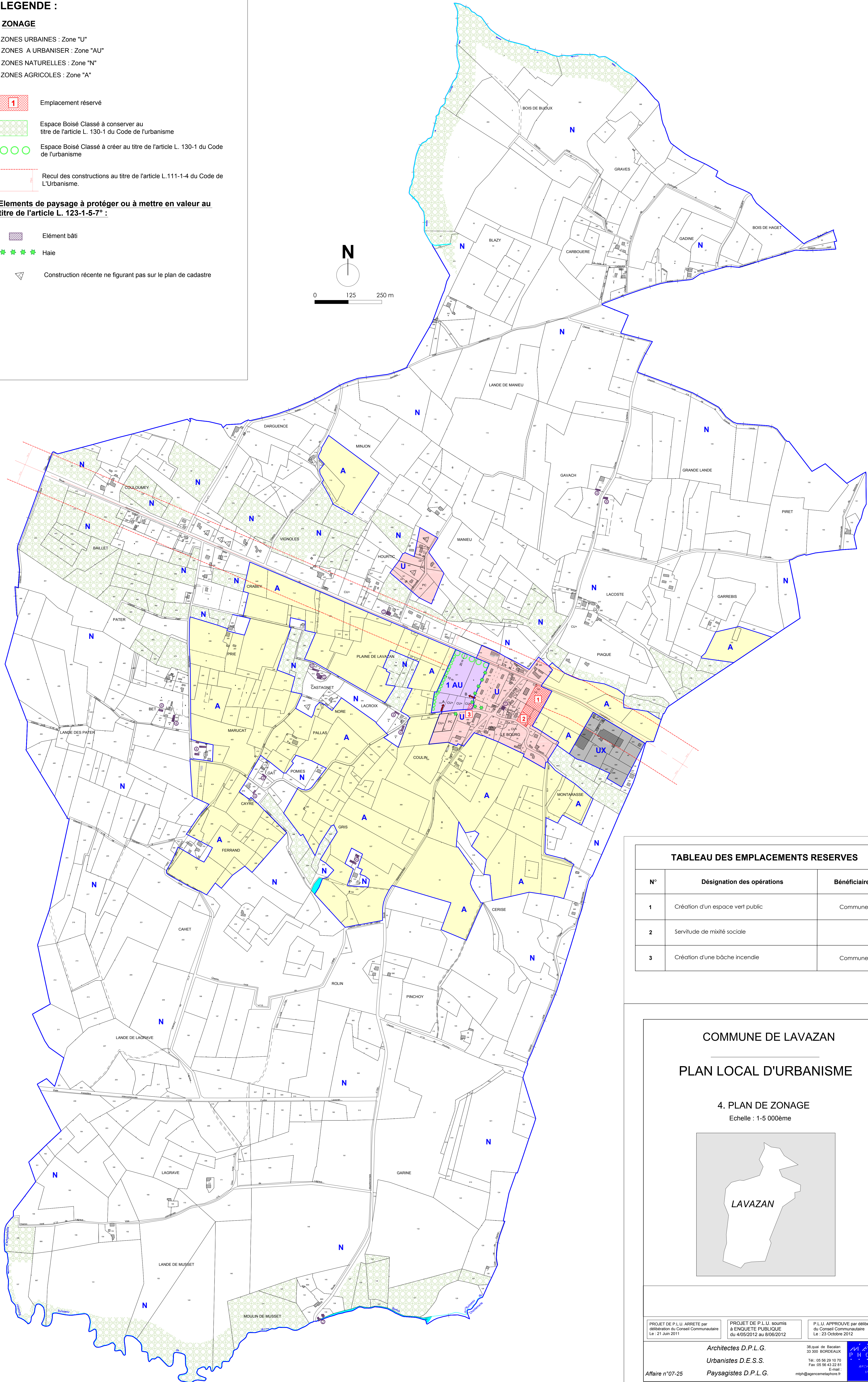
ZONES URBAINES : Zone "U"
ZONES A URBANISER : Zone "AU"
ZONES NATURELLES : Zone "N"
ZONES AGRICOLES : Zone "A"

- 1

Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
- Recul des constructions au titre de l'article L.111-1-4 du Code de L'Urbanisme.

Elements de paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 123-1-5-7° :

- Elément bâti
- Haie
- Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre



TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire(s)
1	Création d'un espace vert public	Commune
2	Servitude de mixité sociale	
3	Création d'une bâche incendie	Commune

COMMUNE DE LAVAZAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. PLAN DE ZONAGE
Echelle : 1-5 000ème

